

La saint-jacques de la baie de Seine débarque

Hier, les premières coquilles Saint-Jacques de l'intérieur de la baie de Seine ont été mises à terre. Elles sont si belles que certaines accrochent un joli label rouge sur leur coquille.

On les appelle les coquilles Saint-Jacques de l'intérieur de la baie de Seine car elles sont pêchées au sud d'une ligne qui va de Barfleur, dans la Manche, à Antifer (Le Havre), en Seine-Maritime. «**Elles sont plus proches du rivage, elles grossissent plus vite. Au même âge, elles sont plus grosses et plus corallées**», explique Dominique Lamort, de Normandie fraîcheur mer, l'organisme professionnel qui certifie la qualité des coquilles Saint-Jacques. Elles profitent à plein de toutes les richesses venues de la terre par les fleuves : la Seine, l'Orne, la Vire, la Douve et la Taute.

Autre avantage : «**Elles apparaissent à un gisement classé. Elles sont pêchées plus tard, à partir de décembre, alors qu'en France, on commence à pêcher les coquilles à partir d'octobre**», détaille Dominique Lamort. Pêchées plus tard, elles ont eu le temps de se refaire une belle santé et un goût bien sucré après s'être reproduites pendant l'été. Un signe qui ne trompe pas : «**Pour faire un kilo de noix, il faut entre 5,5 kg et 6 kg de coquilles.**»

elles sont très fraîches.» En clair, toute la chaîne, du bateau au poissonnier se mobilise pour que les coquilles ne traînent pas à finir dans l'assiette. «**L'an dernier, 150 tonnes ont été vendues sous label rouge.**»

5 000 tonnes à pêcher

Cet hiver, le gisement de coquilles de l'intérieur de la baie n'est pas au mieux de sa forme. «**Un peu plus de 5 000 tonnes à pêcher**», note Dominique Lamort. C'est moins que certaines années. Autant dire qu'il ne faut pas gâcher ce beau produit. Les pêcheurs s'autodisciplinent. Cette semaine, ils ne pêchent que six heures par jour, du lundi au vendredi, et ils rentrent. À terre, Normandie fraîcheur mer prend son bâton de pèlerin et sa coquille : «**Dans la nuit de jeudi à vendredi, nous serons à Rungis. Nous ferons déguster nos coquilles aux acheteurs, aux poissonniers et aux restaurateurs**», indique Dominique Lamort. «**C'est une première.**» Comme est une première la fête de la coquille Saint-Jacques qui se déroule, samedi 8 et dimanche 9, à Grandcamp-Maisy.



Archives

La coquille Saint-Jacques de l'intérieur de la baie de Seine est plus belle, plus corallée. Il faut entre 5,5 kg et 6 kg de coquilles pour obtenir un kilo de noix.

Autodiscipline

Le dessus de ce panier mérite largement une distinction, en l'occurrence un label rouge. «**Elles sont sélectionnées. Elles sont débarquées sous les criées exclusivement, à Port-en-Bessin et à Grandcamp, et**

Philippe SIMON.

Menace sur la pratique artistique amateur

Un collectif d'associations culturelles bas-normandes s'émeut d'un avant-projet de loi restreignant la participation de non professionnels aux concerts et spectacles.

Va-t-on vers la disparition de Polyfolia, du Mai musical du Chœur et orchestre universitaire de Caen, des Trajectoires dansées, des concerts d'Archipels et autres manifestations et festivals ? Ce scénario catastrophe est pointé par un collectif d'associations culturelles bas-normandes, depuis qu'un avant-projet de loi refait surface. Il s'appelle «**De la participation des amateurs à des représentations du spectacle**».

Ils sont plusieurs à s'émouvoir de cet avant-projet : Jacques Vanherle, directeur de la Fugue et C* ; André Bellis, ancien professeur au conservatoire de Caen, vice président de la Fédération musicale de Basse-Normandie ; Michèle Latini responsable de Danse Perspective ; Chantal Carlier, chargée de mission à l'Office départemental d'action culturelle du Calvados ; Jean-Claude Lemenuel, directeur d'Archipels, maison des arts et cultures du monde en Normandie ; Julien Costé du Collectif Jazz manouche ; Didier Horry, directeur du chœur et orchestre universitaire ; Philippe Clément, directeur du réseau de cinémas Génériques.



Comme le festival de chant choral Polyfolia de Saint-Lô (photo), le Mai musical du Chœur et orchestre universitaire de Caen, les Trajectoires Dansées, des concerts d'Archipels... pourraient être menacés.

À entendre ce collectif, on pourrait parodier la formule de Sartre et qualifier ce projet d'inférieur, parce que pavé de bonnes intentions. Les

bonnes intentions sont de lutter contre le travail au noir. Seulement, en consertant les pratiques amateurs, comme le propose cet avant-

projet - nombre restreint de représentations, publicité très limitée - on risque d'assécher toute une dynamique, s'inquiètent les membres de ce collectif. Seules, les salles des musiques actuelles échapperaient à ces limitations. Par expérience, ils savent combien la pratique de la scène encadrée par des professionnels permet l'émergence de talents et, à tout le moins, aide au rayonnement culturel, en même temps qu'il développe des publics. Et de cela tout le monde profite. Tout serait parti des émissions, style Star'Ac, comme entraînant une concurrence déloyale avec les artistes professionnels, et dénoncée par leurs instances corporatives. «**Pour une affaire commerciale entre grosses boîtes de production, on risque de casser tout un secteur culturel**», s'agace Jacques Vanherle, qui dénonce «**une vision obsolète et négative**» de la pratique artistique amateur. «**Cela révèle en creux une absence de politique publique**», conclut Philippe Clément.

Xavier ALEXANDRE.

Retranché dans sa maison, le forcené maîtrisé

Enfermé dans sa maison d'Octeville et armé un fusil de chasse, un homme de 45 ans a été maîtrisé sans mal par les policiers du GIPN.

Début de nuit difficile, dimanche, dans un quartier d'Octeville près de Cherbourg. Vers 18 h 30, alors que la tempête et la pluie battent le pavé, un homme prévient la police que son fils, âgé de 45 ans, s'est retranché dans la maison, 15, rue Delalée. Il est armé d'un fusil de chasse chargée d'une balle à sanglier.

La police est rapidement sur les lieux. Le périmètre est bouclé. L'homme enfermé avec sa mère est menaçant. «**Nous avons craint pour sa propre vie et pour son entourage**», commente le commissaire principal Michel Le Cavorzin, qui dirige les opérations sur les lieux. Alors que sa mère sort de la maison, l'homme reste seul au second étage du pavillon, avec son fusil. Il semble très agité. Un médecin généraliste, SOS médecins, puis un psychiatre de Briquebec sont ap-

pelés. Tous tentent de raisonner le forcené à travers la porte. En vain.

Coup de feu

A 20 h 30, les négociations ne donnent toujours rien. L'homme refuse de se rendre, menace de tirer ou de se suicider. Le commissaire décide alors de faire appel au Groupe d'intervention de la police nationale (GIPN) basé à Rennes. Les policiers arrivent à Octeville à 23 h 30. Les négociations se poursuivent. Finalement, les onze policiers donnent l'assaut. La porte saute, un coup de «**Taser**», pistolet paralysant, frappe l'individu. On entend un coup de feu. La balle engagée dans le canon du fusil de chasse, s'est logée dans le plafond de la chambre. L'homme est maîtrisé. Il n'y a pas de blessés. Il est

1 h 40.

«**Lorsque nous sommes entrés, nous avons retrouvé à côté de lui une bouteille d'alcool à moitié vide. Il avait un problème avec l'alcool. Le garçon, qui vivait chez ses parents, montrait des tendances paranoïaques. Il se méfiait de tout, même pour aller aux toilettes, il emportait son fusil.**»

Dans le quartier, cette affaire provoque la consternation. Mais on veut oublier très vite «**Ce sont des gens charmants, qui méritent d'être tranquilles. Ils ont élevé leurs enfants comme ils pouvaient. Leur fils a pétié les plombs. C'est tout.**» dit une voisine. L'homme a été placé dans un établissement psychiatrique, à Genêts.

Thierry DUBILLOT.

Une centaine de pneus crevés : prison ferme

Il y a dix jours, ils ont crevé une centaine de pneus à Saint-Lô et Agneaux. Deux prévenus ont été condamnés hier à 20 et 10 mois de prison ferme.

Trois hommes, âgés de 19 à 32 ans, ont été jugés hier en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Coutances. Dans la nuit du 22 au 23 novembre, alcool et médicaments aidants, ils ont crevé les pneus d'une centaine de véhicules à Saint-Lô et Agneaux, commune voisine («**Ouest-France**» du 24 novembre).

Placés en garde à vue cinq jours plus tard pour des vols, les trois hommes ont reconnu être les auteurs des dégradations, à l'aide d'un couteau ou d'un poinçon. Un acte prémédité ? «**J'ai un couteau sur moi qui me sert pour manger**», se défend Sedego Boisloret. «**J'ai**

un poinçon qui me sert à démarer mon scooter», argumente Freddy Hubert. Des déclarations peu convaincantes pour le tribunal au vu de leurs casiers judiciaires. Sedego Boisloret a déjà été condamné six fois pour des faits similaires et est sorti de prison le 6 juillet. «**Je ne me rappelle pas de tout ce qui s'est passé**, argumente t-il. **C'est la faute à l'alcool. Je bois à cause de problèmes familiaux.**»

73 plaintes ont été déposées par les victimes et 55 se sont constituées partie civile. «**J'ai pris le volant sans m'apercevoir de l'état des pneus**, raconte un plaignant. **J'aurais pu avoir un accident.**»

François Gosselin, procureur, avait requis 24 mois de prison ferme pour les deux principaux prévenus. «**Ils sont en état de récidive et tombent sous le coup de la loi des peines planchers.**» Il a demandé 15 mois avec sursis pour le troisième.

Sedego Boisloret a été condamné à 30 mois de prison, dont 20 mois ferme et maintien en détention. Freddy Hubert, également maintenu en détention, a écopé de 24 mois, dont 10 mois ferme. Le troisième prévenu a été condamné à douze mois de prison avec sursis. Tous les trois devront rembourser les victimes à hauteur de 16 000 €.

Orne : le président du conseil général se retire

Gérard Burel, président du conseil général de l'Orne depuis 1993, ne briguera pas un nouveau mandat. Il a démissionné hier de la présidence.

«**J'ai souvent dit que, lorsqu'on atteint 70 ans, on finit ses mandats, on n'en sollicite pas d'autres...**» Gérard Burel, qui aura 73 ans le 2 février, tient sa promesse. Il a annoncé hier qu'il ne se représenterait pas lors des prochaines élections cantonales, en mars prochain, et mettrait du même coup un terme à sa carrière politique. «**Quand on arrive à un certain âge, on est victime d'une érosion des forces physiques et intellectuelles. Je veux quitter le conseil général en ne laissant pas une image dégradée.**»

Plus inattendu : le conseiller général de Messei a décidé d'abandonner sans attendre la présidence du conseil général de l'Orne. C'est officiel depuis hier, 14 h. Une décision qui en a surpris plus d'un, hier, y compris parmi les conseillers généraux proches du président. «**Si je**



Gérard Burel, 72 ans, était président du conseil général de l'Orne depuis 1993.

reste président jusqu'à la fin de mon mandat, on entrera dans une atmosphère de fin de règne, justifie-t-il. Je n'aurai plus la crédibilité nécessaire pour régler les pro-

blèmes électoraux dans les cantons.»

L'ancien président du conseil général veut aussi participer au choix de son successeur. C'est-à-dire se poser comme l'arbitre des diverses ambitions rivales. Il réunira la majorité départementale dès mercredi pour qu'elle s'accorde sur le nom de ce successeur. «**Je ne veux surtout pas de pugilat sur la place publique. À partir du moment où il sera choisi, tout le monde devra voter pour lui.**»

Logiquement, c'est Alain Lambert, 61 ans, sénateur de l'Orne et déjà premier vice-président, qui devra hériter de la fonction, le 14 décembre. Une personnalité qui, justement, ne fait pas toujours l'unanimité parmi les élus départementaux.

Thierry RICHARD.

Un Alençonnais se tue dans le nord-Sarthe

Henri Fouchard, 51 ans, plombier, demeurant cours Boisselière à Alençon, a trouvé la mort dans un accident de la route, hier vers 10 h 30, à Lignéres-la-Carelle (nord de la Sarthe). Il était passager avant droit de son véhicule utilitaire conduit par son fils, âgé de 20 ans, qui travaillait avec lui dans l'entreprise d'artisanat familiale. Le jeune conducteur, Thomas Fouchard, a été grièvement blessé. Celui-ci a

perdu le contrôle de son véhicule dans un virage à gauche. Le fourgon a traversé la chaussée et a fini sa course en se couchant sur le côté gauche au milieu de la route. Les sapeurs-pompiers d'Alençon et les gendarmes d'Osseau-le-Petit se sont rendus sur les lieux de l'accident. Thomas Fouchard, 20 ans, a été conduit au centre hospitalier d'Alençon.

Prison ferme pour les agresseurs du gendarme

Dans la nuit du 27 au 28 novembre, trois jeunes gens, sérieusement émechés, agressaient un gendarme lors d'un contrôle, suite à une tentative de vol, à Villiedieu-les-Poêles («**Ouest-France**» du 30 novembre). Ceinturé, l'adjudant de gendarmerie faisait une chute et se cassait le bras. Hier après-midi, le tribunal d'Avranches les a condamnés en comparution immédiate à des peines de prison ferme. Ri-

chard Omont, 35 ans, a été condamné à 3 ans de prison dont 22 mois avec sursis et Frédéric Marie, 20 ans, à 2 ans de prison dont 15 mois avec sursis. Ils ont été maintenus en détention à Caen. Dimitri Barthélémy, 20 ans, qui aurait joué, cette nuit-là, un rôle «**modérateur**», a été condamné à 6 mois d'emprisonnement ferme qu'il devra effectuer ultérieurement.

97 km/h en ville et 1,44 g d'alcool le lendemain

Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, les policiers contrôlent un automobiliste dans les rues de Granville (Manche) à 97 km/h, au lieu de 50 km/h. Ils lui font signe de s'arrêter, mais le conducteur poursuit sa route. Ils ont quand même le temps de relever le numéro d'immatriculation du véhicule. Le lendemain, samedi au petit matin, les policiers re-

marquent une voiture roulant à vive allure sur une avenue de Granville. Il s'agit du même conducteur qui ne s'est pas arrêté la veille. Cette fois-ci, il est intercepté et contrôlé avec... 1,44 g d'alcool par litre de sang. Son permis de conduire lui a été retiré et l'automobiliste a été placé en garde à vue. Il comparaitra prochainement devant le tribunal.

Un restaurant universitaire ouvert à Alençon



Après plus d'une année de travaux, le premier resto U d'Alençon a ouvert ses portes hier à 11 h 30. D'une capacité de 284 places assises, il permet de servir 600 à 700 repas par jour. Ce nouveau bâtiment comprend aussi une Maison de l'étudiant répartie en deux entités : d'un côté, une cafétéria avec un espace culturel et de l'autre, des bureaux

pour les associations étudiantes et un espace wi-fi. Le nouveau resto a coûté 4,2 millions d'euros financés par l'État, le conseil régional, le conseil général de l'Orne et la Communauté urbaine d'Alençon. La Basse Normandie compte aujourd'hui sept restos U : cinq à Caen, un à Cherbourg et, désormais, le septième à Alençon. Un huitième ou-

vrira à Ifs près de Caen au printemps prochain. L'an dernier, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), qui gère les restos U, a servi près de deux millions de repas.

En construction depuis septembre 2006, le resto U d'Alençon a ouvert ses portes pour la première fois hier.

Une maison d'habitation ravagée par un incendie

Les époux Sanders, sont propriétaires, depuis 7 ans, d'une maison d'habitation à Gathemo, au lieu-dit «**La Jolière**», entre Vire et Sourdeval. Dimanche, ils ont quitté leur domicile vers 17 h 30. À leur retour, aux environs de 19 h 30, leur maison était la proie des flammes. L'intervention de 25 pompiers de cinq centres de secours a permis de

sauver une partie de l'habitation de l'incendie dont l'origine est, pour l'heure, inconnue. La demeure est inhabitable pour un certain temps. Les propriétaires et leurs trois enfants ont trouvé refuge dans un deux pièces, à Saint-Manvieu près de Caen, autre propriété du couple sinistré.

Ils photographiaient leurs ébats avec une mineure

Le parquet de Lisieux a décidé de poursuivre deux hommes de la région de Lisieux et de Fécamp pour détention d'images pornographiques mettant en scène une mineure.

Le 20 novembre, une jeune fille de 16 ans déposait plainte à la gendarmerie d'Orbec (Calvados). Elle raconte qu'elle est victime d'un chantage de son ex-petit ami de 18 ans qui la menace de divulguer à sa famille les images de leurs ébats

montent à des relations qu'aurait entretenues la jeune fille avec deux adultes. L'un, âgé de 35 ans est marié et habite la région de Lisieux. L'autre, 50 ans, divorcé est domicilié à Fécamp. Les deux adultes et la jeune fille se donnaient rendez-vous sur Internet. Les gendarmes ont retrouvé chez les deux adultes des images sur les disques durs de leurs ordinateurs. Ils ont reconnu les faits. Laissés libres ils seront jugés à Lisieux. Les gendarmes poursuivent l'examen des disques durs.

Le très haut débit dans la Manche en 2009

Département précurseur en matière de haut débit (création d'une dorsale de fibre optique en 2000, couverture en Wi-Fi des zones blanches ces derniers mois), la Manche se lance dans un plan d'action pour faire entrer la fibre optique chez les particuliers. Les premiers servis seront la moitié des Cherbourgeois et Saint-lois (26 000

prises), en septembre 2009. Ils pourront ainsi accéder au très haut-débit (de l'ordre de 50 à 100 mégabits/s). Le syndicat mixte Manche numérique, pionnier de l'intervention des collectivités dans le secteur des télécommunications, a confié cette opération à son délégataire Manche Télécom.